



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

1^{re} séance du mardi 30 août 2022

Présidence de Mme Magali Crausaz Mottier, présidente

Le Conseil communal de Lausanne

- vu l'interpellation urgente de M. Mountazar Jaffar (soc.) et consorts « *Inflation : quelles aides pour les Lausannois-es modestes ?* » ;
- vu la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

prend acte

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation

et adopte

la résolution de Mme Charlotte de la Baume, disant :

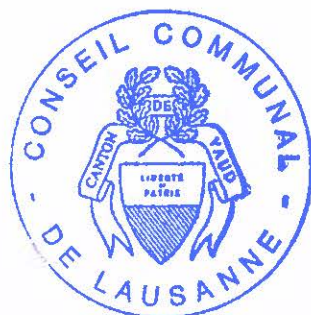
« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité s'engage à évaluer plus précisément les conséquences potentielles de l'inflation à ce jour sur les foyers les moins aisés et le cas échéant, à coordonner toute action supplémentaire de soutien avec les associations actives dans le domaine »

la résolution de l'interpellateur, disant :

« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité étudie les possibilités dont elle dispose pour pallier, de manière durable ou ponctuelle, aux effets de l'inflation actuelle sur certains ménages lausannois à bas revenu »

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi trente août deux mille vingt-deux.

La présidente :



Le secrétaire :